

# L'AIR EXTÉRIEUR

## L'ESSENTIEL

## Pollution atmosphérique

La région lyonnaise fait face régulièrement à des épisodes de pollution de l'air due à différents polluants qui peuvent avoir des conséquences sur la santé.

### Les sources de pollution

La pollution provient du trafic routier, de l'industrie, des activités urbaines (chauffage) et de l'agriculture.

> Se référer aux indices de qualité de l'air (indice ATMO : pour les agglomérations dont la population est supérieure à 100 000 habitants)

En cas de pic de pollution, la préfecture informe la mairie qui relaie auprès de la population les recommandations sanitaires et comportementales.

Il existe un seuil d'information et un seuil d'alerte.

⊕ D'INFO :

[www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr) - [www.respiralyon.org](http://www.respiralyon.org)



**BONS GESTES  
AU QUOTIDIEN  
EN CAS DE PIC  
DE POLLUTION**



- Eviter toute activité physique ou sportive intense (notamment compétition en plein air)



- Eviter l'usage de solvants et la fumée de tabac.



- Rester vigilant envers les personnes les plus sensibles à la pollution : personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie chronique ou respiratoire, personnes asthmatiques ou allergiques.



ville **urbaine**

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE

# L'ambroisie



La région Rhône-Alpes est la plus touchée par l'ambroisie, plante invasive fortement allergique (13% de la population est allergique à ce pollen).

L'ambroisie pousse d'avril à septembre. Le risque sanitaire est lié aux pollens émis durant la période de floraison (août et septembre). Il y a 1 million de grains de pollen sur un pied d'ambroisie. 5 grains/m<sup>3</sup> d'air suffisent pour déclencher une allergie.

## ⊕ D'INFO :

**RNSA** : Réseau national de surveillance aérobiologique :  
[www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)  
[www.grandlyon.com/services/sante-publique.html](http://www.grandlyon.com/services/sante-publique.html)

## À QUI S'ADRESSER

À la mairie de Villeurbanne  
 direction de la Santé publique  
**Espace santé environnement**  
[dsp@mairie-villeurbanne.fr](mailto:dsp@mairie-villeurbanne.fr)  
 BP 65051  
 69601 Villeurbanne cedex  
 52, rue Racine  
 Tél : 04 78 03 67 73  
 Fax 04 78 03 67 10



## COMMENT LUTTER ?

Un arrêté préfectoral de 2000 impose de lutter contre l'ambroisie. L'arrachage est la solution la plus efficace.

Le signalement des plants permet aussi de limiter la prolifération via la plateforme régionale  
[www.signalement-ambrosiee.fr](http://www.signalement-ambrosiee.fr)  
 ou par téléphone (numéro vert) 09 72 37 68 88.



## BONS GESTES AU QUOTIDIEN



- Se rincer les cheveux le soir pour éliminer les pollens.



- Faire sécher le linge à l'intérieur en période d'allergie.